

ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC
AU 187/00

ÉFAI – 000412 – ASA 39/003/00

Avertissement : Amnesty International défend des individus sans prendre position ni sur leurs idées ni sur les organisations auxquelles ils pourraient adhérer.

CRAINTES D'EXPULSION / PRISONNIER D'OPINION

THAÏLANDE Sok Yoeun

Londres, le 29 juin 2000

Amnesty International craint que les autorités thaïlandaises ne se préparent à renvoyer un réfugié reconnu, Sok Yoeun, au Cambodge, où il risque d'être poursuivi en justice pour des motifs politiques. Arrêté sur la seule foi des accusations portées contre lui par les autorités cambodgiennes, cet homme est actuellement détenu à la prison de Bangkok. Amnesty International pense que ces allégations sont dénuées de tout fondement et considère Sok Yoeun comme un prisonnier d'opinion.

Originaire de la province de Battambang, au Cambodge, Sok Yoeun est membre du Parti de Sam Rainsy, mouvement d'opposition baptisé du nom de son dirigeant, une personnalité politique de premier plan. Les autorités cambodgiennes attribuent à Sok Yoeun la responsabilité d'un attentat à la roquette perpétré dans la province de Siem Reap en septembre 1998. Il a été affirmé que cette attaque visait un convoi de véhicules à bord duquel se déplaçait le Premier ministre Hun Sen, mais des doutes subsistent sur la cible réelle de cet attentat. Deux autres militants du Parti de Sam Rainsy ont été appréhendés au Cambodge à la suite de cette attaque et maintenus en détention au secret dans le centre de détention militaire de Phnom Penh pendant six mois. Ils ont finalement été libérés en mars 2000, le magistrat instructeur chargé de leur dossier n'ayant pu découvrir aucune preuve contre eux. Le système judiciaire cambodgien est déficient et soumis à des pressions politiques. Le cas du tribunal militaire du Cambodge, qui est placé sous l'autorité du ministère de la Défense, illustre on ne peut mieux ce manque d'indépendance.

Sok Yoeun a été arrêté en Thaïlande le 24 décembre 1999, après qu'une personnalité politique thaïlandaise eut déploré que son pays accordât refuge à un terroriste cambodgien. Ces accusations reposaient apparemment sur des aveux enregistrés sur vidéocassette, qui avaient été extorqués sous la contrainte à cet homme en octobre 1999 tandis qu'il était séquestré et menacé dans un hôtel de Bangkok par un ressortissant thaïlandais. Sok Yoeun a été condamné à une peine de six mois d'emprisonnement pour immigration illégale. Après que sa peine eut expiré le lundi 26 juin, son incarcération a été prolongée sur décision de justice. Il est actuellement détenu en attendant que la question de son extradition soit examinée par les tribunaux, bien qu'il n'existe aucun traité ratifié en matière d'extradition entre la Thaïlande et le Cambodge. D'après la presse écrite thaïlandaise, diverses sources gouvernementales thaïlandaises ont déclaré que cette affaire n'était « *pas politique* » et que Sok Yoeun pouvait être renvoyé au Cambodge. Cet homme est âgé de plus de cinquante ans et son état de santé s'est dégradé au cours des six mois qu'il a passés en prison. Les conditions de détention qui règnent dans les établissements pénitentiaires thaïlandais sont très dures.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

La Thaïlande abrite des dizaines de milliers de réfugiés, dont une majorité sont originaires du Myanmar voisin. L'État thaïlandais n'est pas partie à la Convention des Nations unies relative au statut des réfugiés de 1951 ni à son protocole de 1967, et la législation de ce pays ne reconnaît aucun droit aux personnes qui y demandent asile. Le Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR) est présent en Thaïlande, où il applique sa procédure de détermination du statut de réfugié et apporte son assistance aux personnes en quête d'asile, avec l'aval du gouvernement du Royaume. Depuis six mois, les autorités thaïlandaises mènent une politique de répression contre les immigrants illégaux, qui se traduit notamment par des vagues d'arrestations et d'expulsions. Des réfugiés et des demandeurs d'asile, que les autorités thaïlandaises qualifient d'« *immigrants illégaux* », sont détenus dans des conditions déplorables et, dans certains cas, renvoyés contre leur gré dans leurs pays, alors qu'ils risquent d'y être persécutés. En février 2000, les autorités thaïlandaises ont expulsé vers le Myanmar Saw Tin Oo, un demandeur d'asile originaire de ce pays, où il a ensuite été condamné à mort pour haute trahison.

ACTION RECOMMANDÉE : télégramme / aérogramme / lettre par avion / fax (en anglais ou en français) :

- dites-vous préoccupé par le maintien en détention dans une prison de Bangkok du ressortissant cambodgien Sok Yoeun, qui s'est vu accorder le statut de réfugié par le Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR), et demandez sa libération immédiate et inconditionnelle ;
- efforcez-vous d'obtenir l'assurance que Sok Yoeun ne sera pas renvoyé au Cambodge, où il risque d'être condamné à une peine de plusieurs années d'emprisonnement au terme d'un procès inique, sur la base d'accusations dénuées de tout fondement ;
- exhortez les autorités à permettre à cet homme de quitter la Thaïlande pour se réinstaller dans un pays tiers, où il sera à l'abri des persécutions.

APPELS À :

Premier ministre :

Prime Minister Chuan Leekpai
Office of the Prime Minister
Government House
Pitsanuloke Road, Dusit
Bangkok 10300, Thaïlande

Télégrammes : Prime Minister, Bangkok, Thaïlande

Fax : 66 2 280 1443

Formule d'appel : *Dear Prime Minister,* / Monsieur le
Premier ministre,

Ministre des Affaires étrangères :

Surin Pitsuwan
Minister of Foreign Affairs
Sri Ayudhya Road
Bangkok 10400, Thaïlande

Télégrammes : Foreign Minister, Bangkok, Thaïlande

Fax : 66 2 643 5180

Formule d'appel : *Dear Minister,* / Monsieur le Ministre,

COPIES aux représentants diplomatiques de la Thaïlande dans votre pays.

PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT.

APRÈS LE 10 AOÛT 2000, VÉRIFIEZ AUPRÈS DE VOTRE SECTION S'IL FAUT ENCORE INTERVENIR. MERCI.

*La version originale a été publiée par Amnesty International,
Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni. Seule la version anglaise fait foi.
La version française a été traduite et diffusée par les Éditions Francophones d'Amnesty International - EFAI -*